

CSD 86



**Coordination Syndicale Départementale
CGT des Services Publics
de la Vienne**



Châtelleraut, le 16 avril 2021

Madame la Préfète de la Vienne
Hôtel de préfecture
1, place Aristide Briand
86000 POITIERS

Madame la Préfète

Objet : préavis de grève du 19 au 30 avril 2021

Voilà un an que le préavis de grève déposé par la fédération CGT des services publics pour le mois d'avril 2020, lors du premier confinement général dû à la pandémie du virus communément appelé COVID-19, avait été qualifié « d'inopportun » par un membre du gouvernement qui se disait « plus que surpris » d'une telle démarche alors que le gouvernement avait lui choisit de « geler » des projets de réforme depuis la déclaration de l'état d'urgence dit sanitaire.

Un an après, le constat est plus que rude pour les personnels des services publics et force est de constater que notre fédération et les CSD en territoires, avions nos bonnes raisons de déposer un préavis de grève pendant cette période pour protéger les agents et salariés du service public. Pour elles et eux, aucune réforme n'a été gelée : en plus des conditions de travail matérielles et morales encore plus difficiles depuis un an, l'application de la loi dite de transformation de la fonction publique n'a, elle, pas fait l'objet d'une suspension, bien au contraire.

Les préavis de grève envoyés ces derniers mois relèvent tous que, loin de prendre en compte la situation des agents, le gouvernement ne cesse de poursuivre sa politique de destruction du statut de la fonction publique, instaurant de ce fait l'arbitraire et les inégalités de traitements.

Poursuivant dans la logique de destruction des conquies sociaux et du statut de la fonction publique, faisant fi de l'article 72 de la constitution de la République française instituant la libre administration des collectivités territoriales, et après le vol des congés pendant les premières périodes de confinement en 2020, des employeurs s'engouffrent dans l'application sans réserve des 1607 heures, la suppression des accords antérieurs à 2001, et la poursuite du vol de congés.

La fédération CGT des services publics relayée par les CSD, s'insurgent contre le passage aux 1607 heures comme minimum et non un maximum comme inscrit dans le décret du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail et contre le vol des congés, en revendiquant « pas

une minute en plus ! » qui exprime la volonté des personnels territoriaux de ne pas négocier la démolition de leurs conquies.

Nous soutenons les mobilisations et les luttes en cours contre toutes les mesures locales d'augmentation du temps de travail hebdomadaire, réorganisations, suppressions de poste et toute mise en place des dispositions de la loi dite de transformation de la fonction publique.

Nous soutenons également les syndicats de la partie « privée » de la fédération qui négocient des NAO, des accords imposés par les directions, et luttent contre les plans de restructuration en cours avec toutes les menaces sur l'emploi que cela implique.

Devant les mesures incompréhensibles du gouvernement dans la gestion de la crise actuelle, la situation est marquée par un extraordinaire mouvement d'occupation des théâtres.

Comment comprendre que l'on peut s'entasser dans le métro, dans les centres commerciaux, dans les hôpitaux... et qu'il ne serait pas possible de rouvrir les lieux de culture ?

Notre champ syndical est directement concerné par la fermeture des lieux de culture, c'est pourquoi la fédération CGT des services publics revendique la réouverture immédiate des théâtres, salles de spectacles, musées... avec toutes les protections nécessaires (masques, gel à l'entrée), car bien entendu, nous revendiquons, toujours et encore, depuis le début de cette pandémie, tous les moyens nécessaires pour que l'ensemble des personnels territoriaux et du champ privé soient protégés et puissent travailler dans des conditions matérielles et morales satisfaisantes et affirme haut et fort « pas de protection, pas de travail ».

Nous soutenons également l'exigence de la reconduction de l'année blanche pour les intermittents et pour les contractuels et vacataires du champ territorial assurant habituellement des missions culturelles ou d'animation.

Les textes sécuritaires et idéologiques, qui affaiblissent les libertés fondamentales et cherchent à faire écran au problème principal, celui de la précarisation des conditions matérielles d'existence que sont le chômage, la précarité, les inégalités, l'effondrement des services publics, les attaques contre la protection sociale, le manque d'accès à la culture ou à l'éducation populaire, mettent à mal la cohésion sociale.

L'adhésion aux valeurs de la République ne peut pas passer par un nouvel arsenal législatif et pénal, mais par des responsabilités partagées dont l'État doit être le garant.

Il est aisé de déterminer que cette surenchère législative actuelle, à l'initiative du gouvernement, dessert d'autres buts que celui affiché, notamment camoufler sa responsabilité totale dans la crise sanitaire et économique actuelle. Nos organisations CGT des services publics constatent que l'état d'urgence dit sanitaire mis en place par le gouvernement depuis un an a essentiellement permis une remise en cause sans précédent des libertés démocratiques et syndicales, dont la liberté de se réunir. Nous demandons la levée immédiate de l'état d'urgence, le retrait du projet de loi sécurité globale, le retrait du projet de loi sur le séparatisme et la fin de toutes les mesures de fichage des militants.

Finalement, la seule disposition gouvernementale, reconduite depuis de trop nombreuses années, restant gelée pour les fonctionnaires territoriaux, c'est leur rémunération. La seule urgence qui s'impose, c'est le dégel immédiat du point d'indice pour toute la fonction publique, le rattrapage de ce qui nous a été confisqué depuis son instauration et la revalorisation immédiate des grilles et des carrières. Il est urgent également que le gouvernement abroge enfin le jour de carence et bien entendu abroge la loi de Transformation de la fonction publique, condition nécessaire à la revalorisation et au renforcement du statut de la fonction publique.

C'est pourquoi la fédération CGT des Services publics et les CSD revendiquent :

- ▶ L'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique ;
- ▶ Et donc le maintien de tous les accords antérieurs à 2001 sur le temps de travail et la non-application autoritaire des 1607 heures annuelle ;

- ▶ 10 % de temps de travail en moins pour un temps de travail hebdomadaire à 32 heures ;
- ▶ Le dégel du point d'indice et 10% d'augmentation immédiate de sa valeur pour le rattrapage des dix dernières années ;
- ▶ 10% d'effectif supplémentaire ! C'est 500 000 emplois à créer, de suite, et un plan de création massive de postes de fonctionnaires, car les besoins sont importants dans toutes les collectivités ;
- ▶ L'abrogation du jour de carence ;
- ▶ L'abandon des projets de réforme en cours et notamment le projet de loi 4 D et dite de « sécurité globale ».

Dans le cadre du préavis national déposé par la fédération CGT des services publics, afin de permettre aux salarié·e·s et agent·e·s de défendre leur santé, leur emploi, pour améliorer leurs conditions de travail, la Coordination Syndicale départementale CGT des Services Publics de la Vienne, dépose un préavis de grève de 0 à 24 h pour les journées du 19 avril 2021, 20 avril 2021, 21 avril 2021, 22 avril 2021, 23 avril 2021, 24 avril 2021, 25 avril 2021, 26 avril 2021, 27 avril 2021, 28 avril 2021, 29 avril 2021, 30 avril 2021, pour l'ensemble des agent·e·s de la Fonction publique territoriale, ainsi que les salariés relevant de la partie privée de notre champ fédéral (entreprises de l'eau et de l'assainissement, thanatologie, secteur privé du logement social).

Nous vous prions d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de nos salutations respectueuses.

Pour la CSD de la Vienne
Le co-animateur François BONNIN